

THERAPIE DE COUPLE DANS LES PROBLEMES

D'INCESTES

Il s'agit de partager avec les lecteurs quelques réflexions autour du travail systémique en couple dans la problématique d'inceste ou des comportements incestueux .

Je n'ai pas le recul d'une très grande expérience dans ce type de prise en charge mais les quelques cas que j'ai pu voir m'ont encouragé de poursuivre dans cette direction

Dans ce type de problématique le travail avec le couple constitue une approche thérapeutique parmi d'autres et l'association à travail individuel pour l'abuseur me paraît indispensable.

Il est utile de préciser que la thérapie de couple avec des pères incestueux dans ma pratique se situe après le dévoilement des faits.

Hannelore SCHROD
Docteur en Sociologie
Thérapeute de famille

Thérapie

Formatrice au C.F.T. F. LIEGE
Responsable de l'Unité de

familiale dans l' A.I.G.S.

Dans les problèmes d'inceste et d'abus sexuel le recours à la thérapie de couple ne semble pas fréquemment pratiquée. Pourtant mon expérience clinique avec des problèmes de transgression sexuelle intrafamiliale m'a montré que la plupart des couples ne se séparent pas, même après un dévoilement et des interventions judiciaires

Cette constatation m'a conduit à essayer de comprendre avec certains couples le sens de la transgression du tabou de l'inceste au niveau de leur relation et à travailler avec eux sur les possibilités de changement.

Il me paraît évident qu' une thérapie de couple ne peut pas s'adresser à toute situation d'abus sexuel et doit prendre en considération la structure de personnalité de l'abuseur.

Certaines conditions pour un travail thérapeutique paraissent incontournables - Hubert van Gijsegem (1988) parle de « la présence d'une capacité de mentalisation une capacité d'investir l'autre, un minimum d'intérêt pour sa propre vie intrapsychique, une souffrance suffisante pour vouloir y changer quelque chose, et bien sûr, sur un malaise suffisant quant au symptôme »

Ces conditions s'appliquent aussi à un travail en couple, même si ces différents aspects sont répartis sur les deux partenaires, ce qui exclut au départ nombre

d'abuseurs et leur conjoint d'une prise en charge possible.

(1) H.Van Gijseghem « La Personnalité de l'abuseur sexuel » p. 145

Dans les problème d'inceste, par le dévoilement même, la question de la relation homme-femme est introduite dans le couple et avec cette interrogation aussi celle de la participation et de la responsabilité de la femme, de la mère à la transgression . Parler vec le couple de la responsabilité et de la co-responsabilité permet d'envisager la problématique un peu différent et d'avoir une brèche dans les fonctionnements trop rigidifiés. La question de la responsabilité s'inscrit dans un travail transgénérationnel pour les deux partenaires, permettant de mieux faire la part entre le poids du passé avec ses secrets, ses silences, ses aveuglements mais aussi ses ressources et forces, et leurs répercutions sur leur vie de couple et de famille actuelle.

Dans la problématique des transgressions sexuelles intrafamiliales la loi du silence semble un fonctionnement généralisé, auquel tous les membres de la famille participent.

Le travail avec les couples me parait un lieu privilégié ou la fonction de cette loi du silence peut être interrogée sous ses diverses facettes, en mettant en évidence la

participation de deux conjoints. Le silence ne concerne pas uniquement les faits, mais touche aussi d'autres aspects de la vie relationnelle.

L'expression et le partage des vécus semblent interdits, surtout en ce qui concerne les différences des vécus des deux partenaires, alors que cet échange est primordial pour la création de l'identité du couple.

Pour R. NEUBURGER , le couple est une institution, d'identité de cette institution doit être protégée par le couple. Il existe dans le couple un partage d'idées, des comportements, des représentations sur la relation.

« Cette entente fait se profiler le couple derrière les deux individus. Elle exclut les autres, marquant une frontière. Elle est trace toujours observable de l'absolu du couple. »(CAILLE)*

Dans les problèmes, de l'abus sexuel interfamilial, l'identité du couple n'est pas protégée, les frontières ne sont pas marquées ni vers les enfants ni vers les familles d'origine.

Le travail thérapeutiques doit permettre l'interrogation autour de l'identité du couple et de la protection de celle-ci, prenant en considération le processus de la co-construction de la relation thérapeutique par le couple et le thérapeute. « Ce processus, qu'on peut dire de transformation mutuelle, prend fin lorsqu'on n'a plus de sens, le couple ayant recouvré sa propre façon de dialoguer avec son absolu. On se sépare, l'autre étant devenu intelligible, mais restant inexplicable., non analysable, « CAILLE »**

* CAILLE Ph. « Un et une font trois » Page 40

** CAILLE Ph. « Page 51 »

Il faut oser interpeller le couple confronté à la transgression du tabou de l'inceste, poser des questions sur les liens profonds, sur les aspects du choix du partenaire et sur l'imbrication de deux histoires familiales où les manques, les transgressions et les souffrances se ressemblent si étrangement.

Le couple qui, après le dévoilement de l'inceste, reste ensemble ou se remet ensemble après une séparation est confronté à un défi venant de l'entourage et des intervenants. Ce défi peut être un moteur pour ces couples en difficultés d'identité à s'engager dans une démarche thérapeutique.

Pendant le processus thérapeutique les mécanismes de banalisation ou de dramatisation circulent au niveau du couple. La position de la victime voyage,

l'aveuglement resurgit et peut ainsi en présence de deux partenaires être nommée, identifiée, et, cela souvent à répétition, avant de pouvoir mobiliser des ressources relationnelles et augmenter l'entraide au niveau de la relation.

ILLUSTRATION DE CAS

Monsieur (38 ans), Madame (37 ans) S. sont mariés depuis 16 ans, ils ont quatre enfants : un fils de 15 ans , Fabian, une fille de 14 ans , Christine, un fils de 9 ans , Gilles, et un fils de 3 ans, Maxime.

Depuis plus ou moins deux ans, Monsieur a eu des attouchements sexuels vers sa fille Christine, Monsieur dévoile les faits à sa femme au moment d'une crise familiale. La crise familiale est provoquée, d'une part par Fabian qui s'oppose violemment à son père, à qui il ne reconnaît aucune autorité et d'autre part par Christine qui a son premier petit copain.

Monsieur dit avoir tenté d'en parler à son épouse à plusieurs reprise . Mais il a eu l'impression qu'elle évitait cette discussion et c'est finalement au moment de la crise familiale qui concorde avec la crise sociale que nous avons connu en Belgique(affaire Dutroux), que Monsieur a avoué les faits à son épouse. Celle-ci bouleversée par ces révélations, prit des contacts à différents endroits pour aboutie le jour-même au SAJ.

Monsieur, qui ne s'attendait pas à une réaction aussi rapide , a très mal vécu les que les décisions soient prises sans lui. Il a refusé tout contact avec le SAJ et a tenté de se suicider par pendaison. La tentative de suicide a conduit à une hospitalisation en psychiatrie.

Nous observons un inversement de la position de la victime. Ce n'est plus Christine qui est la victime mais Monsieur. Cette TS a permis que Madame se préoccupe de son mari en revenant sur sa décision d'une dénonciation et d'une séparation du couple. Monsieur avait préalablement exigé qu'on règle les problèmes en famille et que après les aveux qu'on en parle plus.

Le psychiatre de la clinique décrit Monsieur S. comme déprimé, angoissé avec une tendance à la boisson. Monsieur S. reconnaît les faits mais banalise. Il se décrit comme soumis à sa femme sans aucune autorité paternelle, investissant plutôt son travail et ses activités sportives.

Il reproche à son épouse d'avoir fait appel à l'extérieur. Il considère d'ailleurs les intervenants comme abusifs et incompetents. Il regrette d'avoir parlé. Le SAJ, soutenu par l'hôpital, demande un suivi individuel pour Christine et un suivi familial, proposition qui est refusée par Monsieur et Madame, en ce qui concerne la thérapie de famille.

Monsieur et Madame accepte finalement un travail de couple mais hors cadre SAJ. Le couple s'est resserré autour d'un défi envers les intervenants.

Ce qui concerne l'histoire familiale de Monsieur S., il est le 2ème. fils d'une famille nombreuse. Il était abusé par un oncle du côté paternel à l'âge de 9 ans. Monsieur lui-même a entretenu une relation incestueuse avec sa soeur cadette. Une intervention des parents a mis fin à l'inceste frère-soeur. Les parents auraient appris à ce moment l'abus sexuel de l'oncle envers leur fils. Monsieur dit, après « on en a plus jamais parlé, mais mon oncle continuait de venir à la maison. »

Monsieur parle de son père comme un père absent avec des problèmes d'alcool. Sa mère est décrite comme distante, froide. Le couple parental a connu des multiples crises mais reste ensemble.

Monsieur a expérimenté la force de la loi de silence. Son souhait de régler les choses en famille renvoie à son histoire familiale. On en parle pas, on garde le secret au prix d'une grande solitude.

En ce qui concerne Madame, elle est l'aînée d'une famille de 5 enfants. Sa mère avait des problèmes de santé et est décrite comme une femme immature et dépressive. Madame a du, très jeune, prendre en charge ses frères et sœurs. À l'âge de 16 ans, elle a découvert que son père menait une double vie. Elle a informé sa mère et elle se sent responsable de la séparation de ses parents qui a eu lieu peu de temps après. Depuis cette période, Madame est en rupture avec son père.

Madame a connu dans sa famille d'origine la position de l'enfant parentifié, suppléant au manque de sa mère dans l'éducation de ses frères et sœurs.

Leurs histoire de couple est marquée par le fait qu'ils ont eu leurs enfants très rapidement, ce qui correspondait au souhait de Madame, nettement moins à ceux de Monsieur.

Monsieur dit ne plus avoir compté pour Madame à partir de la naissance des enfants et plus spécialement celle du dernier fils. Aussi depuis ce moment le couple n'a plus de vie sexuelle. Le couple avait très vite construit leur vie sur des voies parallèles, Madame en s'investissant dans l'éducation des enfants et Monsieur dans son travail et des activités sportives occupant quasiment entièrement son temps libre.

Sans pouvoir analyser ici toute la complexité du choix du partenaire, on peut émettre l'hypothèse que ce côté maintenant de Madame a dû correspondre à des besoins profonds chez Monsieur, mais ses attentes ont été très vite déçues. Madame a pu exprimer qu'elle était attirée par le côté « bon copain » de son mari, pas un homme qui l'interpellait moins dans sa position de femme. Madame avait la crainte depuis quelques années que son mari puisse la quitter pour une autre femme.

La crise familiale suite au dévoilement des faits a reposé la question : « Est-ce que nous restons ensemble, de quelle manière, est-ce que la transgression a eu un sens au niveau de notre relation, quel lien est à faire avec le passé individuel de chacun ? »

La tentative de suicide et l'hospitalisation de Monsieur ont eu comme conséquence de réintroduire dans la relation conjugale une attitude maternante de Madame, avec le risque de diminuer la responsabilité des actes de Monsieur et d'éviter à Madame de s'interroger sur sa responsabilité à elle concernant les attouchements sexuels,

Pendant la thérapie du couple nous étions spécialement attentives à la notion de co-responsabilité, qui a progressivement permis de diminuer la banalisation et la loi de silence. Les faits ont pu être réabordés en famille avec les quatre enfants présents. Avant que cette dialogue soit possible, le couple a pu discuter pendant des séances sur leur famille d'origine, sur leurs difficultés sexuelles, ainsi sur la difficulté des deux de prendre ou de laisser à Monsieur une place de père.

Ils ont choisi de parler avec les enfants des faits à partir du moment où ils ont repris une vie sexuelle et où ils se sont sentis d'avantage un couple avec une responsabilité en commun dans ce cas comme sans l'autre envers les enfants.

J'ai été souvent touchée par l'énorme solitude de chacun dans ces couples et de travailler la confiance relationnelle avec eux ressemble à la découverte d'un content inconnu.

Du point de vue des enfants et spécialement de l'enfant abusé une thérapie de couple correspond souvent à leur souhait de faire cesser abus mais maintenir la famille. Le fait que, par la thérapie de couple de deux parents une forme de co - responsabilité du père et de la mère est postulé comme hypothèse, me semble symboliquement important pour les enfants.

Je considère la notion de co-responsabilité comme une des notions clé dans ce travail thérapeutique qui permet peut-être d'augmenter les potentialités de protection à l'intérieur de ces familles.

BIBLIOGRAPHIE

BOSZORMENYI - NAGY J. et KRASNER B. R. (1986)

BETWEEN GIVE and TAKE

Ed. Brunner / Mazel, New York

CAILLE Philippe

« Un et un font trois » (1991)

E.S.F. Paris

HERITIER F. , CYRULNIK B. et NAOUR A. (1994)

DE L' INCESTE

Ed. Odile Jacob, Paris

VAN GIJSEGHEM (1998)

La personnalité de l'Abuseur sexuel

Ed. Méridien, Montréal

MES COORDONNEES

Hannelore SCHROD

Docteur en Sociologie

Thérapeute Familiale

Fondatrice du C.F.T.F. LIEGE

Responsable de l'Unité de Thérapie familiale à l'A.I.G.S.

Adresse professionnelle

C.F.T.F Rue Fabry,11 à 4000 LIEGE

Tél. 04 / 253.50.05

Centre de Santé Mentale : Rue St. Lambert, 84 à 4000 LIEGE

Tél. 04 / 248.48.10

Fax : 04 / 248.48.10

Adresse privée

Rue de la Belle Jardinière, 285 à 4031 ANGLEUR

Tél. : 04 / 367.03.23

Fax. : 04 / 367.03.23